

# LE COMMUNIQUÉ

2 septembre 2024



## Une rentrée scolaire éco-responsable

Septembre, c'est le moment de retourner sur les bancs de l'école ! Et si cette année, on optait pour une rentrée scolaire éco-responsable ? C'est l'occasion idéale pour adopter des gestes simples qui feront une grande différence.

Quelques réflexes pour une rentrée haute en couleurs et respectueuse de l'environnement !

- Faites l'inventaire du stock de l'année précédente (cahiers, stylos...) : cela vous évitera d'acheter en double.
- Donnez une seconde vie à vos anciens livres en les déposant en recyclerie / ressourcerie ou en les vendant sur internet, en brocante...
- Privilégiez les produits rechargeables en matières recyclées.

## COMMUNICATION

### De nouveaux documents pour les REP en déchèterie !

Le SYTRAIVAL met à disposition du public de nouveaux documents essentiels pour les filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Ces documents concernent les filières ASL et ABJ, qui incluent les articles de sport et de loisirs (ASL), ainsi que les articles de bricolage et de jardinage (ABJ), qu'ils soient thermiques ou non thermiques, et les jouets (sans piles). Ces objets sont collectés en déchèterie puis recyclés grâce aux éco-organismes !

Ces documents sont disponibles sur [sytraival.com](https://www.sytraival.com), rubrique actualités.  
<https://www.sytraival.com/actualite/nouveaux-documents-rep-en-decheterie-130.php>

## FOCUS SUR...

### Les mégots

Jeter un mégot sur la voie publique n'est pas anodin, c'est un geste lourd de conséquences.

Un seul mégot peut polluer jusqu'à **500 litres d'eau** et **met plusieurs années à se décomposer**.

En plus de nuire à l'environnement, il peut aussi être une source de danger pour la faune et provoquer des incendies.

En jetant votre mégot **éteint** dans une poubelle, vous faites **un geste simple mais crucial** pour protéger nos ressources.



# LE COMMUNIQUÉ

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les dépôts sauvages sont interdits !

Passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 750€, les dépôts sauvages sont **strictement interdits**.

## Ils polluent notre environnement et sont illégaux !

Il existe de nombreuses solutions pour vous débarrasser de vos déchets de manière responsable : le don ou la vente pour les objets encore en état, la déchèterie, la recyclerie / ressourcerie, le bac de tri jaune pour les emballages, la colonne verte pour le verre...

**La nature n'en est pas une.**



# 3,6%

Les résultats de l'étude MODECOM\* 2023, réalisée sur le territoire du SYTRAIVAL, ont révélé que 3,6% des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées sont composées de verre.

Ce chiffre, équivalent à 3 000 tonnes d'emballages en verre, soulève des questions importantes sur l'appropriation du geste de tri par les habitants.

La présence de verre dans les OMR indique que ce matériau, pourtant entièrement recyclable, n'est pas encore systématiquement trié à la source.

Le verre est un matériau recyclable à l'infini, sans perte de qualité. Chaque bouteille ou bocal qui échappe au tri représente un gâchis de ressources précieuses.



\*MODECOM : campagne de caractérisation des ordures ménagères

